

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 32 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames, —... 30. Faits divers, —... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Mars 1880.

Bulletin politique.

LA LIBERTÉ.

Le Petit Parisien, journal bien informé et qui a pour directeur M. Laisant, député influent, annonce que le président et les présidents de sections du conseil d'Etat, consultés par le gouvernement sur le point de savoir si ce tribunal soutiendrait le pouvoir dans la lutte contre les Jésuites, ont répondu de la façon la plus affirmative.

On trouvera un peu étrange cette façon de procéder. N'est-il pas évident que, la question étant ainsi posée, nous voyons, d'une part, le gouvernement qui demande au conseil d'Etat un service, et, d'autre part, le conseil d'Etat qui s'engage à rendre ce service.

Ce n'est pas seulement étrange, c'est cynique.

Voici donc le gouvernement résolu à appliquer des lois que MM. Dufaure, Jules Simon, Bérenger et d'autres hommes d'Etat éminents déclarent tombées en désuétude.

Et il se prépare à mettre hors la loi toute une classe de citoyens dont le crime est de vivre en communauté.

Telle est la liberté que nous donnent les républicains de 1880 !

Le R. P. Lacordaire, parlant du droit que les ordres religieux ont de vivre, s'écriait :

« Nous vivons dans un temps où un homme qui veut devenir pauvre et le serviteur de tous, a plus de peine à accomplir sa volonté qu'à se bâtir une fortune et à se

faire un nom... Quand nous, ami passionné de ce siècle, né au plus profond de ses entrailles, nous lui avons demandé la liberté de ne croire à rien, il nous l'a permis. Quand nous lui avons demandé la liberté d'aspirer à toutes les charges et à tous les honneurs, il nous l'a permis... Mais aujourd'hui que, pénétré des éléments divins qui remuent aussi ce siècle, nous lui demandons la liberté de suivre les inspirations de notre foi, de ne plus prétendre à rien, de vivre pauvrement avec quelques amis, touchés des mêmes désirs que nous, aujourd'hui nous nous sentons arrêtés tout court, mis au ban de ne sais combien de lois, et l'Europe presque entière se réunirait pour nous accabler, s'il le fallait. »

Ne dirait-on pas que ces paroles ont été prononcées hier ?

Quand donc les partis se débarrasseront-ils de cet esprit d'intolérance passionné !

Chose remarquable, ce sont les hommes qui font sonner le plus haut leurs principes libéraux, ce sont ceux-là qui montrent le plus d'ardeur à réglementer la liberté des citoyens !

La République, fatalement, tourne à la tyrannie.

Jamais la France n'eut de maîtres plus autoritaires et plus durs que les républicains.

Si cela continue, nous courrons à une crise terrible.

Ce n'est pas impunément qu'un gouvernement opprime la liberté de conscience.

La République croit tuer la religion en expulsant les Jésuites.

Nous croyons, nous, que cette lutte perdra la République.

Chronique générale.

Une importante réunion du conseil des ministres a eu lieu hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Bien que, comme pour les précédentes réunions du cabinet, on se soit efforcé de faire le plus grand silence autour des délibérations du conseil, on nous affirme que le gouvernement, désespérant de pouvoir résister aux pressions de la majorité radicale et mis en demeure de tenir les promesses qu'il a faites si légèrement, va entrer dans la période active de la guerre qu'il a déclarée aux congrégations.

Les décrets dont la forme avait été arrêtée lundi au palais du quai d'Orsay, en conseil de cabinet, ont été soumis à la signature du Président de la République et paraîtront très-probablement demain à l'Officiel.

On sait que ces décrets ont pour but d'obliger les congrégations religieuses non reconnues à se pourvoir d'une autorisation et à se conformer aux exigences des lois existantes ou prétendues telles.

Une grande partie de la séance du conseil d'hier matin a été remplie par la communication faite au Président de la République du rapport détaillé de M. Lepère sur l'histoire de la question, sur les diverses lois applicables en l'état et sur la procédure qu'il est le plus avantageux de suivre.

Ce rapport, qu'on pourra lire très-prochainement aussi — ce soir ou demain — dans le Journal officiel, a été fait sur l'avis et d'après les indications fournies vendredi soir dans la conférence qui a eu lieu entre MM. Lepère et Cazot et les divers présidents de section du conseil d'Etat.

Le conseil des ministres s'est occupé en outre du grand mouvement judiciaire annoncé depuis longtemps, dont le conseil de samedi s'était déjà occupé, et qui a été particulièrement préparé, paraît-il, par M. Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat.

La Chambre s'est prorogée avant-hier au 20 avril.

A la fin de la séance, M. Loustalot, auteur et rapporteur de la proposition tendant à bouleverser l'équilibre de la représentation des cantons dans les conseils généraux, a tenté, d'accord avec M. Gambetta, qui pré-

sidait, d'escamoter la première délibération, et, ayant échoué sur ce premier point, de faire déclarer l'urgence. La Chambre n'a pas, cette fois, consenti à étudier son règlement, et elle a donné raison aux membres de la minorité qui, comme MM. Lorois et Durfort de Civrac, ont demandé que la question restât entière en faisant valoir des motifs que M. Rouher a exposés de son côté.

Les sénateurs ont tenu également lundi leur dernière séance et se sont séparés, après avoir voté force projets de loi, en se donnant rendez-vous pour le 20 avril prochain.

On annonce que la mesure qui consisterait à ne plus admettre dans les Écoles de l'État (École normale, polytechnique, Saint-Cyr, etc.) que des élèves sortant des lycées serait sérieusement étudiée par M. Jules Ferry qui éprouverait, dit le Soleil, le besoin de créer au gouvernement dont il fait partie de nouveaux embarras rappelant ceux auxquels l'article 7 a déjà donné naissance.

Les vicaires des paroisses, même alors qu'ils sont rétribués sur les fonds de la fabrique et non sur ceux du Trésor, sont astreints à la résidence dans la commune où ils exercent leur ministère, et dès lors ils doivent être inscrits sur les listes électorales de cette commune, bien qu'ils n'y aient pas une résidence de six mois.

Ainsi l'avait décidé la cour de cassation par un arrêt du 4 avril 1877, ainsi a été maintenue lundi sa jurisprudence par un nouvel arrêt.

Comme si le gouvernement n'avait pas assez des graves embarras que va lui susciter la question des congrégations religieuses et la proposition Lisbonne qui tend à faire revivre, sous une autre forme, la question d'amnistie, nous apprenons que le groupe de députés, qui doivent entretenir le minis-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

— Que voulez-vous faire des pilules de M. Prosper Malicorne ? demanda Jacques Hervey à M. Laroche, lorsqu'ils se trouvèrent seuls dans une rue du village.

— Ces pilules, répondit le marchand de bois, c'est notre salut et notre sécurité à tous.

— Comment cela ?

— Ce soir, Malicorne père recevra un billet ainsi conçu :

« M. Laroche a l'honneur de prévenir M. Malicorne que les pilules prescrites par M. Prosper Malicorne à Renaud et aux autres malades atteints du choléra sont entre ses mains, et qu'à la première agression directe ou indirecte de M. Malicorne contre M. Laroche ou ses amis, au nombre desquels se trouve M. le docteur Jacques Hervey, ces pilules seront soumises à l'analyse d'un chimiste, et le rapport de celui-ci, avec le nom de l'officier de santé qui les a ordonnées, publiés dans les journaux d'Auxerre. »

J'espère que cette nouvelle épée de Damoclès, suspendue sur la tête de son fils, le déterminera à cesser les hostilités.

— J'en doute, répondit Jacques Hervey. De pareils hommes ne se reconnaissent jamais vaincus ! Toutefois, je conviens que la précaution est bonne, et que la crainte du ridicule nous donnera quelques mois de répit.

— Je n'en demande pas davantage pour vous créer une clientèle, mon cher docteur, et quand ce résultat sera obtenu, vous pourrez mépriser complètement les sourds agissements de votre ennemi.

— J'avais bien raison de vous dire, ce matin : C'est moi qui serai votre débiteur !

— Entre nous, que je sois votre débiteur ou que vous soyez le mien, la chose ne tire pas à conséquence. Créancier ou débiteur, ma conduite est toute tracée à l'avance et ne déviara plus d'une ligne. A demain, n'est-ce pas ?

— A demain !

Après avoir exécuté la promesse qu'il avait faite à l'aïeule et s'être occupé des derniers devoirs à rendre aux deux décédés, M. Laroche se mit à parcourir le village et entra chez tous les gens qu'il connaissait, et à tous il disait :

— Ma fille allait mourir, et M. Hervey l'a guérie ; quatre de mes ouvriers étaient atteints du choléra, et, soignés à temps par M. Hervey, le danger a

disparu. Faites comme moi, faites comme Renaud et les autres si vous tenez à conserver la vie.

Quelques incrédules coururent chez les ouvriers de M. Laroche et s'assurèrent qu'il avait dit vrai. Les enragés partisans de Prosper Malicorne s'abstinrent ; les apathiques et les poltrons se laissèrent mourir.

M. Laroche ne s'arrêta pas là.

Il visita ses voisins, ses amis, les fermes proches de sa maison ; il parcourut les communes environnantes et parla en tels termes de Jacques Hervey que bientôt, d'Auxerre à Avallon, il ne fut plus question que du nouveau médecin de Château-Bernard. Plus il s'éloignait du village, et plus sa propagande était fructueuse ; la distance diminuait l'influence de Malicorne.

Pendant ce temps, quelle était la conduite de l'usurier et de son fils ?

Le premier jour de l'apparition du choléra, Prosper Malicorne avait fait assez bonne figure. A ceux qui l'interrogeaient sur la nature de l'épidémie, à ses malades il disait : C'est la dysenterie ! et il prescrivait le repos et la diète, ajoutant à ces deux moyens de médication, peu compromettants chez un malade, les fameuses pilules ; chez un autre, un lech ; chez un troisième, des cataplasmes ; chez un quatrième, de l'eau de riz, qui est le remède des bonnes femmes pour cette sorte de maladie.

— S'il en réchappe deux ou trois, se disait-il, ma réputation sera sauvée ; quant aux décès, je les attribuerai à l'imprudence des malades.

Mais lorsque arriva le soir et qu'il fut à peu près avéré dans tout le village que le nombre des malades s'élevait à plus de quarante, et que plusieurs cas de mort foudroyante s'étaient présentés, il perdit complètement la tramontane, eut peur pour lui-même, et congut pour la première fois, depuis qu'il était revenu de Paris, l'idée de consulter un livre de médecine.

A la conscience de son incapacité, à la crainte qu'il éprouvait, vint se joindre un violent dépit lorsqu'il apprit, par l'aubergiste Gendronneau, que la fille de M. Laroche, atteinte de l'épidémie, avait été préservée de la mort par M. Hervey, et que celui-ci, assisté du marchand de bois, s'était présenté chez quatre habitants, — ses clients à lui, Malicorne, — qu'il leur avait donné des soins, et qu'un mieux de bon augure s'était manifesté dans leur état.

— C'est bien drôle tout de même ! ajouta Gendronneau, qui voulait se venger un peu sur le fils des transes que lui causait le père.

— Quoi donc ? Qu'est-ce qui est drôle ? demanda Prosper Malicorne d'un ton bourru.

— C'est que les malades que soigne le nouveau médecin ne meurent pas, tandis que les vôtres... ! Vous n'avez point de chance tout de même !

tre des finances de leur projet du rachat total des chemins de fer français, ont tenu une importante réunion dans laquelle ils se sont occupés de la constitution, à l'effectif d'un milliard et demi, d'une Société fermière qui remplacerait toutes les compagnies actuelles.

Comme on le voit, c'est la mise en pratique du précepte si cher aux républicains : « Ote-toi de là, que je m'y mette. »

Le *Sicéle* donne dans les termes suivants des conseils de violence au cabinet :

« Quelques journaux semblent croire que le gouvernement reculerait jusqu'à la rentrée d'octobre la fermeture des établissements des Jésuites. S'il croit devoir user d'atermoiements pour les autres ordres, nous croyons que l'hésitation n'est pas possible pour l'ordre de la Société de Jésus. »

« Dans quelques jours, leurs élèves vont rentrer dans leur famille à l'occasion des vacances de Pâques; les parents ont donc tout le temps voulu de chercher pour eux des établissements autorisés. »

« Si le gouvernement procède autrement, les Jésuites auront le temps et les moyens d'esquiver la loi et de cacher, grâce à des ventes simulées et à l'interposition de personnes complaisantes, la continuation irrégulière de leur enseignement. »

Le *Sicéle* est un habile journal; il perpétue les traditions « anticléricales » du prince Jérôme et il flatte les basses passions républicaines, prouvant ainsi l'étroite alliance du césarisme et de la démagogie.

Les excitations de la presse libre-penseuse et des comités directeurs de la démagogie portent leurs fruits amers. Nous avons eu à signaler cette semaine plusieurs atteintes graves portées à la liberté religieuse et au respect dû à Dieu, à ses ministres et à ses fidèles serviteurs. Voici un nouveau méfait qui vient encore grossir la série de ces turpitudes. On adresse de Nérac la dépêche suivante au *Journal de Lot-et-Garonne* :

« Nérac, 20 mars, 3 h. soir. »

« Hier soir, à Vianne, la procession de la mission prêchée par le R. P. Campanau, composée d'enfants, de pères et de mères de famille, a été troublée par une bande d'énergumènes qui la suivait en chantant la *Marseillaise*. »

« Grand émoi dans la population honnête, qui est indignée. »

L'autorité locale n'ayant rien fait pour empêcher cet outrage au libre exercice du culte, il est à craindre que le parquet de Nérac laisse à la seule conscience des honnêtes gens le soin de punir les coupables.

Nous ferons connaître l'issue de cette affaire, si le parquet juge à propos de lui en donner une.

Il paraît que le nombre d'hommes appartenant à des congrégations non autorisées est, en France, de 7.444, et le nombre des religieuses de 14.003. En tout 21.447

Prosper Malicorne, fort mécontent de l'observation, tourna les talons et rentra chez lui.

— Après tout, qu'est-ce que cela me fait ? Les écus de mon père ne peuvent pas m'échapper. J'en ai par-dessus la tête, de la médecine, et la clientèle qui me restera suffira bien à m'occuper.

Mais Jean Malicorne ne professait pas sur ce point l'indifférence de son fils; — il avait probablement ses raisons pour cela.

L'officier de santé trouva son père dans un état d'exaspération difficile à décrire et qui ne lui était pas habituel, car le rusé personnage savait, en toutes circonstances, dissimuler ses impressions. Bien malin était celui qui lisait dans sa pensée !

Le vieux Malicorne se promenait silencieux et taciturne dans la cuisine; jamais son regard n'avait été plus terrible, jamais son front n'avait été pareillement sillonné de rides profondes.

Julienne Malicorne préparait le repas du soir; elle suivait, inquiète, les progrès de l'orage qu'elle voyait se dessiner sur la figure de son mari.

— Qu'as-tu donc, mon Jean ? demanda-t-elle après un long silence.

— J'ai... j'ai... que ton fils est un idiot, et que, par sa sottise et son ignorance, il va anéantir tous mes projets et empêcher la réalisation de mes plus chères espérances.

— Oh ! oh ! oh ! s'écria Julienne.

Il faut avoir habité la campagne bourguignonne

personnes auxquelles le gouvernement a promis d'appliquer les mesures révolutionnaires de 1790 et 1792, et que, suivant le langage de ce temps-là, il va mettre hors la loi. Il serait intéressant de dresser la statistique du nombre des enfants fréquentant les écoles qui seront fermées demain ou seulement au prochain automne. Ceux-là aussi seront hors la loi.

Hors la loi les parents qui avaient choisi ces écoles et qui seront obligés de chercher pour leurs enfants de nouveaux maîtres. Cette recherche sera difficile; et pourtant ceux qui la leur auront imposée n'y gagneront rien pour l'accomplissement de leurs projets.

Cependant, suivant toute probabilité, les mesures révolutionnaires ne seraient d'abord appliquées qu'aux congrégations d'hommes. Pour les enfants du sexe faible, on n'est pas prêt.

Les lycées de filles sont une chimère. Il n'y a pas, en France, un homme de sens et de cœur qui n'aimerait mieux laisser sa fille dans une ignorance relative que de la confier aux professeuses républicaines de M. Camille Sée ou de M. Jules Ferry.

« Si vous saviez, dit M. Francisque Sarcey dans le *XIX^e Siècle*, comme on peut, sans invoquer aucune loi, sans faire, comme vous dites, de la persécution, si vous saviez comme on peut les terrasser (les Jésuites) et, qui pis est, les ruiner à courte échéance. »

Et voici le moyen qu'il propose :

« — Vous voulez, monsieur, entrer dans les bureaux ? Où avez-vous fait vos études ? »

« — Chez les Jésuites. »

« — Parfaitement. Demandez-leur une place dans leurs collèges; nous n'en avons pas pour vous. »

« — Mais j'ai mes grades; mais je suis capable... »

« — Tarare ! Il y en a vingt autres qui sont bacheliers comme vous, capables comme vous, et qui n'ont pas été élevés par les Jésuites. »

« — Mais que voulez-vous que je devienne ? »

« — Ce qu'il vous plaira. Ouvrez un magasin, fabriquez de la soie ou du fil, taillez de la pierre, tous les métiers vous sont ouverts. Mais les places du gouvernement, c'est une autre affaire. Nous ne voudrions pas de vous pour être garde-champêtre ! car c'est nous qui payons les gardes-champêtres, et nous avons le droit de choisir, même pour ces humbles fonctions, des hommes qui pensent comme nous, qui ont été dressés par l'éducation universitaire à aimer la patrie et les institutions politiques qu'elle s'est données. Aucun élève des Jésuites n'aura ni un bureau de tabac, ni un ruban, ni quoi que ce soit au monde dont le gouvernement dispose. »

M. Francisque Sarcey a-t-il bien réfléchi aux conséquences de son idée libérale et républicaine ? La première serait de faire quitter le ministère de l'intérieur à son excellent ami M. Lepère.

pour comprendre la valeur de ces trois interjections ainsi répétées; elles exprimaient tout à la fois la stupeur, le doute et la protestation.

— Il n'y a pas de oh ! oh ! oh ! reprit Malicorne, cela est ! J'avais déjà sur le dos le notaire de Vermanton et le Parisien — ce mot, dans sa bouche, était un terme de mépris, presque une injure. — J'en serais venu à bout, je m'en flatte; mais voilà Laroche qui se met de la partie contre moi, et cela avec des armes terribles que lui a fournies cet imbécile de Prosper ! Ça devient grave !

Madame Malicorne, habituée à une admiration irréfléchie et sans bornes, n'osait douter des affirmations de son mari.

— C'est-y Dieu possible ! s'écria-t-elle avec un accent de désespoir.

— Vas-tu pas commencer tes jérémiades, toi, et me casser la tête de tes doléances ? dit Malicorne d'un ton de colère. Qu'on me donne la paix !

On entendit une porte s'ouvrir et le bruit de bottes frappant les dalles.

— Jean, dit Julienne Malicorne, voilà Prosper !

Il y avait dans ces simples mots un accent de prière si profond que Malicorne ne put s'empêcher d'en être touché.

— C'est bon ! dit-il. Sers le souper.

La première partie du repas fut silencieuse.

Lorsque Julienne se fut retirée, comme d'habitude, au moment du dessert, pour s'occuper de

M. Lepère a été élevé par les Jésuites. Combien d'autres personnages de la République se trouvent dans le même cas !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le candidat républicain dans le canton de Doué pour le Conseil général est un jeune sous-commissaire de marine qui réside à Nantes et qui s'est allié à une honorable famille du canton.

Ce candidat a été déniché par M. le Sous-Préfet de Saumur qui l'a poussé à se faire connaître en se produisant dans deux conférences. Là, M. Puysegur a fait montre de sentiments qu'on ne lui connaissait pas autrefois et qui ne sont point faits pour lui attirer les suffrages des populations des campagnes de Doué. Les électeurs lui préférèrent M. Bineau, dont les principes n'ont jamais varié et que ses fonctions n'exposent pas, à un moment imprévu, à aller habiter partout où un ministre le jugera convenable, peut-être en Cochinchine. De ce point extrême, les besoins des populations de Doué lui seraient parfaitement inconnus.

Dans deux réunions tenues à Doué et à Martigné, M. Puysegur, qui se pose comme l'ami du gouvernement, a tonné contre les ordres religieux sur le dos des Jésuites. Ce langage peut lui valoir une bonne note auprès de nos gouvernants, mais ne lui rendra pas sympathiques les populations dont il sollicite les suffrages : aussi sommes-nous certain qu'il restera sur le carreau et que le succès de M. Bineau est assuré.

Du reste, le pouvoir tremble pour son candidat, car M. le Sous-Préfet de Saumur a rétabli en sa faveur la candidature officielle aussi accentuée, sinon plus, que sous l'Empire, ce que les républicains condamnaient alors énergiquement, on s'en souvient. M. Demangeat, depuis que la candidature de M. Puysegur est lancée, a fait de fréquentes excursions dans le canton de Doué. Martigné, Concourson, Doué et autres communes ont eu de ses visites multipliées.

Un correspondant de l'*Union de l'Ouest* reconnaît qu'il est bien qu'un sous-préfet visite son arrondissement, et tous les temps y sont bons, hormis les périodes électorales.

Ce procédé de l'ancien régime paraît à Saumur plus excusable chez notre sous-préfet qui a servi si longtemps et de si près Napoléon III. Il en suit les errements.

Le préfet de Maine-et-Loire vient d'annuler, par un arrêté en date du 17 mars, une délibération de la commission administrative de l'hospice de Martigné-Briand, en date du 28 janvier dernier. Le motif invoqué est qu'un membre, nommé la veille par M. le préfet, n'aurait pas été prévenu, paraît-il, pour la réunion dans laquelle cette délibération avait été prise.

Par arrêté ministériel en date du 12 mars 1880, notre compatriote, M. de Woüilt, receveur des postes et des télégraphes à Bourgneuf (Creuse), est nommé aux mêmes fonctions à Paimboeuf (Loire-Inférieure).

ses bêtes, Jean Malicorne prit la parole.

— Eh bien, dit-il à son fils, qu'est-ce que tu penses de cette maladie-là, toi ?

— Rien de bon.

— Il n'y a pas besoin d'être médecin pour savoir ça ! Il est mort huit personnes aujourd'hui, dit-on ?

— C'est possible !

— As-tu au moins l'espoir de guérir quelques-uns de tes malades ?

— Est-ce que je sais ?

Ce laconisme, cette indifférence commençaient à irriter Malicorne père.

— Et comment nommes-tu cette maladie ?

— La dysenterie, dit avec assurance Prosper Malicorne.

— La dysenterie ! Ah ! Et si nous en étions atteints, la mère ou moi ?

— Eh bien, je vous soignerais...

— Comme tu soignes les autres, qui meurent tous avec tes sacrées pilules...

Prosper rougit jusqu'au blanc des yeux.

— Qu'est-ce qu'elles contiennent, tes pilules ? demanda Malicorne.

— Rien qui puisse faire mal.

— C'est-à-dire que tu laisses mourir les malades, et que les gros sacs d'écus que j'ai dépensés pour t'apprendre quelque chose ont été dépensés en pure perte !

Prosper voulut protester.

Le *Chercheur*, journal de Bourgneuf, dit à ce sujet :

« M. de Woüilt est resté moins d'un an parmi nous, et pendant ce court laps de temps il a su mériter, par ses manières polies et son obligeance, les sympathies de la population de Bourgneuf; par son administration ferme et paternelle, l'estime et l'affection de ses subordonnés. »

« Aussi, est-ce un devoir pour nous de nous faire l'interprète des sentiments que nous laisse dans notre ville. »

Concerts populaires d'Angers. — Nous apprenons que M. Léo Delibes, l'heureux compositeur de *Jean de Nivelle*, dont le succès est si grand à l'Opéra-Comique, viendra diriger quelques-unes de ses plus charmantes pages au concert populaire de dimanche prochain qui sera le dernier de l'année.

Autre bonne nouvelle : l'Association artistique d'Angers vient de s'entendre avec M. Boulanger, nommé directeur du théâtre d'Angers, pour continuer, l'année prochaine, la série de ses Concerts populaires. (J. de Maine-et-Loire.)

EN PASSANT.

Monsieur le Rédacteur,

Si vous voulez permettre à un voyageur de s'épancher dans le sein de votre journal, j'aurai la douleur de vous faire connaître qu'en arrivant dans la petite commune de Montsoreau, je ne m'attendais guère à m'y trouver au milieu d'une révolution, Gueltes et Gibelins s'y livrant une petite guerre de parti. Mais n'est-il pas déplorable qu'une guerre éclate ainsi dans un verre d'eau... entre habitants et amis ?...

Tout d'abord, le Conseil municipal aurait cru devoir changer l'enseignement donné par des Sœurs en enseignement laïque. C'est son droit, mais toutefois que les habitants d'une commune sont manifestement de cet avis; mais fait-on bien d'exercer un droit, dans toutes les circonstances ? C'est une autre question.

Si la conduite des religieuses et leur enseignement ont été irréprochables, pourquoi leur avoir enlevé la jeunesse ? Il suffit que les enfants s'insultent, c'est ce que demande la France en voulant l'instruction pour tous. Mais les Sœurs ajoutent l'instruction religieuse à leur enseignement. Or donc est le mal, qu'un peu de morale s'ajoute à la grammaire ? La morale n'a jamais rien gâté; et la religion n'enseigne que la morale, à coup sûr, le respect de l'enfant envers ses parents, et l'honnêteté dans toutes les conditions de la vie.

L'enseignement laïque, il est vrai, peut être excellent, et confié à des personnes fort honorables, et là où cet enseignement existe, certes il ne faudrait point le faire disparaître arbitrairement et sans motifs sérieux pour le confier à des religieuses; ce serait un tort. C'est un tort aussi de suivre la ligne opposée.

Il ne faut pas que la passion nous emporte, la passion étant toujours une mauvaise conseillère, non une vertu, et surtout quand il s'agit d'intérêts pratiques.

Voyons donc ce qu'il en est des habitudes, des aspirations d'une commune; et, quand on a dans

— Tais-toi ! dit son père; je sais depuis longtemps ce que tu vauds comme médecin, et tes sottises d'aujourd'hui ne m'apprennent rien. Tu ignores même le nom de cette maladie effroyable qui peut nous frapper comme elle frappé les autres. C'est le choléra !

— Le choléra ! s'écria Prosper tout inquiet; qu'il t'a dit cela ?

— Celui qui sait guérir, celui contre lequel tu viens de perdre, par ta sottise et ton ignorance, une partie que je soutenais en ta faveur depuis trois années, — je t'aurais pardonné l'ignorance; je ne te pardonne pas la sottise, et qui devait faire de toi un homme considéré et considérable ! Tiens, lis.

Il lui remit la lettre de M. Laroche.

Tandis que Prosper, tout désappointé, lisait le menaçant billet, son père lui demanda de nouveau ce que contenaient les fameuses pilules.

— Et surtout, ajouta-t-il, dis-moi la vérité !

Prosper Malicorne baissa la tête.

— De la mie de pain et de l'axonge.

— De l'axonge ! Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Du saindoux.

Dans toute autre circonstance, le père Malicorne eût beaucoup ri de ce singulier remède, mais il n'était point en voie de gaieté.

(A suivre.) ARMAND LAPORTE.

ses mains les intérêts d'un pays, songeons à la responsabilité, et n'exagérons rien, pas même le pouvoir le meilleur, celui que le suffrage a confié au représentant des intérêts communs, au maire. C'est un honneur d'être le maire d'un pays, mais c'est aussi un devoir sérieux, et point l'exercice d'un arbitraire non raisonné. D'ailleurs, on doit se considérer plutôt comme le serviteur de ses administrés que comme un petit autocrate, obéissant à des instincts personnels ou à des passions politiques. On est fort quand on obéit à un intérêt général et indiscutable; on n'est rien si l'on veut courber qui que ce soit sous sa pression personnelle, et inculquer de force des principes, fussent-ils les meilleurs du monde.

Ceci m'amène à une enquête qui va se faire ici à propos de deux noyers que le Conseil municipal a d'abord vendus, sans observer les formalités légales, et qu'il aurait voulu faire abattre, s'il n'avait trouvé dans M. le curé un homme fermement décidé à faire respecter les droits de la fabrique, tels qu'ils sont définis par la loi. Grave question, comme vous voyez, et digne d'un chantre nouveau d'un nouveau lutrin. On trouverait, à ce que l'on me dit, nécessité de ne plus laisser ces arbres debout. Je me demande vraiment pourquoi seraient-ils entachés de cléricisme? Un grand mot, aujourd'hui. Or, des mots n'ont de valeur réelle qu'autant qu'ils représentent une idée, et, en France, malheureusement, nous sommes trop habitués à nous payer de mots. Mais raisonnons :

Ces arbres, qui ne sont ni cléricaux ni anti-cléricaux suivant moi, ont la noble habitude de porter des noix, lesquelles se vendent... au profit de qui? Voilà toute la question. Serait-ce au profit de l'usufruitier? Mais nous sommes convaincu que son cœur sait en faire un emploi utile et pratique; et ainsi cette récolte sera toujours plus fructueuse qu'une lutte qu'il regardera comme une provocation contre son caractère personnel. Donc, n'arrachez pas, mais faites produire au mieux des intérêts de la commune.

Déjà l'on aurait, à ce qu'il paraît, abattu les pruniers du cimetière, qui étaient une ressource pour la fabrique. On a fait une sottise; n'en faites donc point une autre, ce serait malheureux, pour une petite localité surtout qui n'a que les plus minces revenus.

Augmentez-les, s'il est possible, au contraire; ne les supprimez pas.

En un mot, et pour nous résumer, en juge impartial que nous sommes, et sans connaître une seule des personnes engagées dans cette lutte *illuminée*, nous croyons que la République est faite plutôt pour rapprocher que pour diviser, et que tout moyen qui divise les esprits est mauvais en soi, et nuisible plus particulièrement même aux intérêts que l'on croit servir.

Une bonne conciliation vaut mieux que le procès le meilleur.

UN VOYAGEUR.

Nous jouissons depuis quelques jours d'un ciel dont la limpidité est extraordinaire. La nuit est telle que peuvent le désirer les astronomes, et chaque matin semble nous promettre un nouveau jour étincelant de lumière.

Il est bon de noter que des circonstances identiques ont amené les froids exceptionnels de décembre et de janvier, et que nous aurions la répétition des mêmes événements météorologiques, si nous n'étions garantis contre tout retour offensif des frimas par la hauteur du soleil et la longueur du séjour qu'il fait au-dessus de l'horizon. Mais les agriculteurs ont toujours à redouter, surtout dans le décaours de la lune, les gelées blanches du matin.

Les neiges persistent à tomber au sommet du Pic-du-Midi, et on nous annonce qu'il en tombe à Hermand. Des aurores boréales ont été signalées à Vick et à Skudness; elles se rapportent peut-être à des tempêtes dans les mers polaires; mais elles ne semblent point annoncer cette fois un changement de temps dans nos régions, où le régime établi paraît fort stable, quoique la pression n'ait point dépassé une valeur relativement assez faible.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous annonce qu'un cyclone traversant l'Atlantique atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, en affectant peut-être celles de la France, entre les 24 et 26. Il sera accompagné de pluie, de bourrasques et peut-être de neige dans les districts du Nord.

POITIERS.

Une secousse de tremblement de terre assez violente a été ressentie lundi à Poitiers et sur plusieurs points du département, vers six heures un quart du soir; beaucoup de personnes ont été réellement effrayées, et bien peu n'ont pu se rendre compte dans le premier moment de ce qui arrivait; dans plusieurs maisons, les habitants ont cru à la chute d'un meuble ou de tout autre objet très-lourd à l'étage supérieur, qui, en ébranlant la maison, faisait tressauter la vaisselle et s'entrechoquer les verres. D'autres personnes ont perdu l'équilibre; on signale, entre autres, un lourd camion qui remontait lentement la Voie d'accession, et qui a été soulevé de terre.

A Neuville, on a constaté deux secousses à une seconde au plus d'intervalle. A Saint-Julien-l'Ars, la secousse a été également assez forte pour faire sortir quelques habitants de chez eux, se demandant avec inquiétude ce qui venait d'arriver.

Le mouvement d'oscillation venait du Nord-Est. Quant à la température, elle continue à être très-froide, et toutes les nuits il gèle.

(Journal de la Vienne.)

TOURS.

Une respectable octogénaire mourait presque subitement, ce mois-ci, à Tours, où elle demeurait avec une domestique, depuis longtemps attachée à son service.

Un de ses héritiers accourut à la maison mortuaire et s'occupa des derniers devoirs à rendre à la défunte.

Il fit imprimer et envoya aux connaissances de sa parente des invitations d'assister à l'enterrement civil de M^{me} X.

Une personne, remarquant avec étonnement cette formule, se rendit auprès de la domestique de M^{me} X. et lui demanda si sa maîtresse était morte dans les sentiments que supposait ce genre d'enterrement.

— Hélas! non, répondit la domestique. Bien loin de là, Madame témoignait vivement, chaque fois qu'elle en trouvait l'occasion, qu'elle désapprouvait les gens qui, disaient-elle, se font enterrer comme des chiens, elle ajoutait même: comme des pourceaux, protestant qu'elle ne voudrait pas qu'on l'enterrât ainsi.

Voilà un exemple de la tolérance des libres-penseurs qui n'hésitent pas à violer, jusque par-delà la tombe, la liberté de conscience.

(J. d'Indre-et-Loire.)

RENNES.

On écrit de Rennes, 19 mars :

« Hier soir, à huit heures, une RÉUNION d'ÉTUDIANTS a eu lieu au Skating-Rink pour demander au gouvernement l'expulsion des congrégations non-autorisées. Cette réunion, provoquée par un comité parisien, annoncée la veille par l'*Avenir*, journal radical, n'a pas été nombreuse. La faculté de droit y était à peine représentée. On y remarquait quelques étudiants en médecine et en pharmacie, quelques aspirants-professeurs, des inconnus qui n'avaient aucun droit à prendre le titre d'étudiants.

« La réunion s'intitulait, sans doute par ironie, « Réunion républicaine libérale. »

« Un ex-receveur d'enregistrement révoqué, aujourd'hui étudiant en droit, a été élu président par une trentaine de suffrages; quinze voix s'étaient portées sur un membre de la minorité.

« Il a été décidé que la minorité serait représentée au bureau par un secrétaire.

« Le secrétaire élu a décliné cet honneur, mais il a saisi avec esprit l'occasion qui lui était offerte de protester, au nom de la liberté, contre le but de la réunion, contre le projet d'adresse.

« Après cette protestation, l'orateur s'est retiré avec le groupe des dissidents, laissant la majorité voter l'adresse qui demande des mesures de proscription. »

Faits divers.

Un drame. — Le mari a disparu depuis vingt ans; la jeune femme qui l'adorait, mère d'un jeune fils, loin de désespérer, a senti grandir avec les difficultés son courage; l'enfant, à force de privations, a été élevé dans des conditions excellentes. Cette famille a nom Blavier.

Or, depuis deux ans, le jeune homme, qui n'avait jamais quitté sa mère, était miné par une maladie de poitrine, et jeudi soir, vers huit heures, il expirait brusquement.

La mère fit elle-même la toilette de son enfant et, après avoir revêtu une robe neuve, elle écrivit à ses parents qui accoururent et trouvèrent la malheureuse femme couchée à côté de son fils et se tordant dans des douleurs affreuses. Elle indigna du doigt un papier où elle avait consigné ses dernières volontés.

M. Joyeux, commissaire de police, arriva bientôt accompagné du docteur Landais, qui reconnut les symptômes d'un empoisonnement par le laudanum; mais tous les secours étaient superflus. Quelques heures après, la pauvre mère rendait le dernier soupir.

Deux cercueils sortaient, samedi, de la maison portant le n° 19 de la rue du Grand-Prieuré, à Paris: c'étaient ceux de la mère et du fils.

Enregistrons quelques chiffres intéressants à connaître sur les vitesses de marche de l'homme, des chevaux, des oiseaux, des navires, des trains, sur la vitesse du vent, des météores, etc. :

Un homme au pas, faisant 4 kilomètres à l'heure, parcourt à la seconde.....	m. c.	1 11
Un cheval de course (rot), 1 mille anglais en 2 minutes 14 secondes, à la seconde.....	12	»
Un cheval de course, au galop, 900 mètres par minute, à la seconde.....	15	»
Pigeon voyageur.....	17	»
Faucon.....	17 78	»
Le martinet, très-fin volier.....	88 89	»
Train express.....	26 81	»
Navire, 9 nœuds, soit 9 fois 1852 mètres.....	4 63	»
— 12 nœuds.....	5 01	»
— 17 nœuds.....	8 47	»
Vent ordinaire.....	6	»
Brise fraîche.....	10	»
Tempête.....	30	»
Ouragan.....	40	»
Boulet de canon.....	500	»
Révolution de la lune autour de la terre.....	1.012	»
Révolution d'un point à l'Équateur du soleil.....	1.987	»
Déplacement du soleil vers la constellation d'Hercule.....	7.642	»
Révolution de la terre autour du soleil.....	29.516	»
Mouvement propre de Sirius.....	51.000	»
— de la 61 ^e du Cygne.....	71.600	»
— d'Arcturus.....	86.000	»
Vitesse de l'électricité (ligne sous-marine).....	4.000.000	»
Vitesse de l'électricité (ligne terrestre).....	36.000.000	»
Vitesse de la lumière.....	300.400.000	»

Dernières Nouvelles.

Paris, 24 mars.

Le journal la *Justice* annonce que le préfet de la Vienne aurait signifié hier l'ordre d'expulsion aux Jésuites étrangers qui résident à Poitiers. L'établissement Saint-Joseph de Poitiers contient sept Pères étrangers, cinq Italiens et deux Belges.

Le délai accordé aux établissements de Jésuites supprimés serait de trois mois.

M. Kerjégo, sénateur des Côtes-du-Nord, est mort hier à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 23 mars.

Les transactions conservent une certaine animation et la hausse paraît devoir continuer; mais on ne doit pas s'attendre à un de ces mouvements déréglés comme il s'en est produit autrefois. Au niveau où ils sont parvenus, les cours ne peuvent plus s'améliorer que lentement et avec mesure.

L'attitude du comptant est satisfaisante. Sur les marchés étrangers, les idées de hausse sont très-vivaces. Beaucoup d'entrain à Londres, à Berlin et à Francfort.

Le 3 0/0 se négocie à 82,60; 5 0/0, 117,80; amortissable, 84,90.

Les fonds étrangers profitent des bonnes dispositions des marchés voisins. L'Italien s'est élevé à 83,25. Les Obligations égyptiennes ont été portées à 291,25. Les fonds austro-hongrois se maintiennent à un bon niveau. Le Russe s'améliore. On demande la Banque de France à 3,220. Le taux de l'escompte de la Banque se maintiendra encore pendant quelque temps à 3 0/0.

Le Crédit foncier est très-bien tenu à 1,123,75. Les demandes de nouvelles Obligations communales sont de plus en plus importantes. L'approche du tirage du 5 avril explique l'activité avec laquelle elles se produisent. On traite le Comptoir d'escompte à 877,50. La Société générale cote 560; Crédit lyonnais, 940; Crédit mobilier, 697,50.

La Rente foncière parisienne a de bonnes tendances.

Les chemins de fer se sont calmés. Comme on ne pouvait expliquer la brusquerie du dernier mouvement de hausse, on a dû renoncer promptement à pousser plus loin une expérience qui n'aurait abouti qu'à un rapide déclassement de ces valeurs. S'il est des titres qui se prêtent peu aux entreprises de la spéculation, les actions des chemins de fer français sont de ce nombre.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtre, par Damon. — Le tunnel du Saint-Gothard. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Eglise et mosquée, par F. Bourgeat. — Un chasseur dans les Landes, par H. Vernoy. — Fabrication mécanique des dragées, par Turgan. — Un nouveau steamer australien, par R. Bryon. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Géryny. — Échecs.

GRAVURES : Théâtre de l'Opéra-Comique : *Jean de Nivelle*, opéra-comique en trois actes, de MM. E. Gondinet et Ph. Gille; musique de M. L. Delibes. — acte premier. — Constantinople : Chrétiens de Pera revenant de l'église. Musulmans de Saint-boul sortant de la mosquée. — Le Saint-Gothard (trois gravures). — Une séance du Sénat, discussion de l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur. — Un chasseur dans le département des Landes. — Fabrication mécanique des dragées : atelier des bassines. — Le steamer australien *Orient* arrivant à Melbourne. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

FILATURES ET CORDERIES MÉCANIQUES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600,000 FRANCS Avenue de Pontlieue, au Mans.

MM. les actionnaires de la Société des Filatures et Corderies de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 12 avril prochain, à deux heures de relevé, avenue de Pontlieue, au Mans, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Modifications aux statuts des articles 28 et 41;

2° Ratification de la nomination du commissaire.

Tous les actionnaires, propriétaires au moins de dix actions, sont invités à assister et à déposer leurs titres avant le 30 mars, inclusivement, au siège social, au Mans, avenue de Pontlieue, où il leur sera délivré des cartes d'admission et des pouvoirs.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carboneau, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

